

Lettre ouverte à

Fédération des coopératives Migros
Lorence Weiss
Limmatstrasse 152
8031 Zurich

IP-SUISSE
Fritz Rothen
Molkereistrasse 21
3052 Zollikofen

4 avril 2022 |

Coopération Migros et IP- SUISSE dans le domaine des œufs en coquille

Cher Monsieur Weiss,
Cher Monsieur Rothen,

Les producteurs d'œufs suisses attendent de Migros et d'IP-SUISSE qu'ils se conforment aux principes des trois piliers du développement durable et qu'ils respectent les organes et processus existants.

Selon le communiqué de presse du 4 avril 2022 et le courrier d'information du 1er avril 2022 adressé aux producteurs d'œufs concernés, Migros met en place une coopération avec IP-SUISSE. Tous les œufs suisses issus de l'élevage en plein air seront désormais conformes aux normes IP-SUISSE et seront distingués par le label de la coccinelle. Avec ce changement, Migros apporte une contribution importante au bien-être des animaux, au climat et à la biodiversité. Malheureusement, les producteurs ont été oubliés!

Nous, les producteurs, nous promouvons et soutenons le bien-être animal, la durabilité et la biodiversité depuis des années, que ce soit par des investissements ou par notre travail quotidien avec les animaux, le sol et l'environnement. Nous sommes d'accord pour dire que tous ces aspects doivent être pris en compte et que le consommateur doit avoir connaissance des prestations fournies. Il y a seulement une année que les directives Migros ont été adaptées, ceci en bonne collaboration avec les organisations de producteurs, avec une nouvelle check-list et un système de bonus-malus qu'il est prévu d'améliorer/consolider en commun.

Nous sommes donc très étonnés et déçus de ne pas avoir été associés à cette nouvelle étape importante. Bien qu'il existe des structures comme les différentes communautés d'intérêts (CI) permettant de préparer des étapes aussi cruciales, et qu'il existe même des groupes de travail communs concernant les directives, les producteurs n'ont été associés ni à la discussion ni au processus. Les producteurs Migros et IP-SUISSE sont ainsi mis devant le fait accompli.

- Les producteurs qui fournissaient Migros jusqu'ici devront désormais appliquer les exigences générales du label IP-SUISSE, ainsi que les exigences concernant l'ensemble de l'exploitation (comme par exemple les mesures de promotion de la biodiversité). Selon les exploitations, cela peut entraîner des changements non négligeables au niveau de l'ensemble de l'exploitation et donc générer des coûts importants.
- Pour les fournisseurs IP-SUISSE, la reprise sans consultation des exigences élevées de Migros en matière de bien-être des animaux dans les directives pour les poules pondeuses est inacceptable. Ils doivent remplir des exigences supplémentaires dont la

compensation par les autres distributeurs ne peut leur être assurée.

- Le nouveau système de points pour la protection du climat et des ressources d'IP-SUISSE n'est pas adapté en particulier aux exploitations avec des poules pondeuses et repose sur des bases définies pour d'autres espèces animales.
- Dans le contexte géopolitique actuel, il y a lieu de remettre en question le passage au soja certifié provenant d'Europe dans l'alimentation des poules pondeuses.
- Toutes les prestations supplémentaires doivent être rémunérées de manière équitable et correcte.

Migros et IP-SUISSE se réjouissent de se lancer dans cette coopération et de permettre à tous les groupes de clients d'accéder à la durabilité. Or, celle-ci se définit par sa dimension économique, écologique et enfin, sociale. Forte de cet aspect, l'implication des producteurs directement concernés dans le processus de révision des directives et des exigences devrait aller de soi, surtout pour Migros et IP-SUISSE, pour qui la durabilité est un état d'esprit.

Nous demandons donc que les producteurs directement concernés soient immédiatement invités par l'intermédiaire de leurs organisations à la table des négociations. La coopération doit être examinée en commun, les difficultés éventuelles doivent être identifiées et les adaptations éventuelles apportées. Ce n'est que si la base adhère au projet et le met en œuvre de manière convaincante dans la pratique que la durabilité de la production suisse d'œufs de poules en plein air pourra être améliorée. Les producteurs voudraient eux aussi pouvoir se réjouir de la coopération. Ce ne peut être le cas que s'ils sont perçus comme des partenaires et intégrés dans les processus.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande et restons à votre disposition pour tout échange ou question.

GalloSuisse



Daniel Würigler
Président



Raphael Zwahlen
Responsable de la gérance

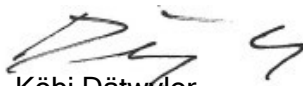
Présidents OrFous

IG-L&S



Frédéric Baudraz

IG-Eico



Köbi Dätwyler

IG- F & F



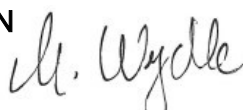
Martin Kohler

VVE



Eugen Amgarten

EGN



Martin Wydler

Copie à:

Lüchinger & Schmid, Kloten
Eico, Berne
F & F, Schötz
Ei AG, Sursee